

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du jeudi 05 juillet 2018**

**De 17h30 à 19h30**

Nombre de membres présents : 15      Quorum : 13  
Membres absents excusés : 9  
Membres absents : 0  
Membre invité, à titre consultatif : 1

**PRESENTS :**

Mme BERNON, Mme DURANTAU, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, M. ALLAIS, Mme DAVOINE, Mme BISCH, M. BROCHARD, Mme LATEYRON, Mme GATINEAU, M. NIZAN, M. DULON, Mme BOISSEAU, Mme BÜRK, Mme BONNISSOU.

**EXCUSES :**

M. FEDIEU, Mme LAVERGNE, Mme MARZAT, Mme BACCIALONE, M. MICHELETTI (remplacé par M. BROCHARD), Mme NOEL, Mme BAILY-GIBSON, Mme BODIN (remplacée par Mme BONNISSOU), Mme LURINE, Mlle DUBEDAT, M. BOISSEAU.

**INVITEE :** Mme LIGER

**Présidente:**

**Madame BERNON Patricia, Principale**

**Secrétaires :**

**Madame BOISSEAU et Monsieur DULON**

## INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 17h35.

Madame Bernon installe les secrétaires de séance. Madame Boisseau et Monsieur Dulon sont volontaires. Le CA valide cette proposition. Il y a 14 votants.

Madame Tourenne demande le vote à bulletins secrets pour l'ensemble des délibérations (selon le paragraphe 2 du titre II de la circulaire du 27.12.1985 et article R421-24 du code de l'éducation).

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Bernon présente l'Ordre Du Jour.

On procède au vote et l'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

Madame Bonnissou arrive. Le nombre de votants passe à 15.

### 1.2 ADOPTION DU PV DU CA N°6 du 15 mai 2018

Madame Bernon demande s'il y a des modifications à apporter au PV du CA n°6.

Aucune demande de modification n'est demandée.

Madame Bernon fait procéder au vote. Le PV du CA n°6 est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

### 1.3 PROJETS PEDAGOGIQUES 2018-2019

Madame Bernon présente les différents projets, par MEF :

- 6èmes : Il est rappelé que de nombreux projets sont soumis à l'obtention d'une subvention, le collège ne pouvant les financer seul.
- 5èmes : A noter que le projet Chorale concerne d'autres niveaux, pas uniquement les 5èmes.
- 4èmes : SEJOURS ET VOYAGES. Ceux-ci sont consacrés sur le niveau 4<sup>ème</sup>, sauf deux projets en 3<sup>ème</sup> (Denver-Colorado et mini-séjour révision à Bombannes). Il faudra choisir entre la Lozère et le séjour ski. Les deux ensemble, c'est impossible.
- 3èmes

- Madame Liger présente son projet à Denver. C'est un projet du club anglais qu'elle anime depuis plusieurs années, qui aboutira à un voyage dans le Colorado, afin de découvrir le système scolaire des USA (les élèves concernés sont obligatoirement en LCE anglais l'an prochain). Ce projet est mené en association avec des élèves de la classe euro anglais du lycée Nord-Bassin d'Andernos qui vont, eux, en Angleterre, pour découvrir le système scolaire anglais. Ce projet sera en partie financé par les actions menées par le club. Il a obtenu des subventions de la DAREIC (1 000€), de la municipalité de Sainte-Hélène (1 000€) et de celle de Brach (100€). Le FSE donnera 30€ par élève, comme pour tous les autres voyages. Comme l'explique Madame Dupiol, le bénéfice des actions participatives menées par le club ont été versées au FSE qui effectue ensuite un don au collège. Elle rappelle que les frais d'accompagnateurs sont à la charge du collègue.
- Séjour Bombannes : chiffres encore incertains.
- Projet Migrants : don du FSE de 300€.
- BIA : Monsieur Allais présente ce projet. C'est une demande ancienne des familles. Il lit le mot de présentation qui sera diffusé à la rentrée. Il précise que les encadrants ont dû passer et obtenir les diplômes requis pour pouvoir mener leur action. Le projet se fera en coopération avec l'aérodrome de Saint-Laurent Médoc. Une sélection sera effectuée afin de ne retenir que 8 élèves, qui devront notamment avoir un excellent niveau en mathématiques. Une participation de 85€ sera demandée aux familles afin de faire face aux diverses dépenses (assurances, vols, visite à l'aéroport de Mérignac, etc...). Il est attendu 60% de réussite à l'examen, ce qui sera très difficile à atteindre, du fait même de l'extrême difficulté de celui-ci. Monsieur Allais note que la plupart des élèves le repassent au lycée. Au collège, cela relève plus de l'initiation. Madame Bernon ajoute que le BIA est aussi une attente de l'IA-IPR. Ce diplôme complète l'offre étoffée proposée par le collège à la rentrée avec les deux LCE (Anglais et Espagnol).

Madame Bernon fait procéder au vote pour l'ensemble des projets. L'ensemble des projets est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	1	0

On procède ensuite aux votes concernant chaque voyage (un par voyage, sur le principe de celui-ci):

Madame Bernon fait procéder au vote pour le voyage en Espagne. Le voyage en Espagne est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	2	0

Répondant aux interrogations de Madame Davoine, Madame Dupiol rappelle que l'on vote sur le principe du voyage, pas sur son coût par élève.

Elle précise que vu le montant de la ligne budgétaire concernant les voyages (83 000€), le collège sera obligé de passer des MAPA (Marchés Publics) pour les prestataires. En effet, depuis octobre 2017, c'est une procédure obligatoire dès l'instant où la ligne budgétaire dépasse les 25 000€ HT (on considère l'ensemble des coûts des voyages, pas un voyage pris séparément). En septembre prochain, Madame Dupiol déposera donc une annonce sur le site dédié, en fonction du cahier des charges défini par les porteurs de projets.

Madame Davoine s'interroge sur le montant maximum demandé aux familles et rappelle que le CA avait voté celui-ci. Madame Bernon précise que ce montant sera voté au prochain CA de septembre.

**VOYAGE EN ESPAGNE** : Concerne une trentaine d'élèves.

Madame Bernon fait procéder au vote pour le voyage en Espagne. Le principe du voyage en Espagne est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	2	0

**VOYAGE EN ALLEMAGNE (Tonning)** : concerne 17 élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

Madame Bernon fait procéder au vote pour le voyage en Allemagne. Le principe du voyage en Allemagne est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

**SEJOUR NATURE EN LOZERE** :

Madame Bernon fait procéder au vote pour le séjour en Lozère. Le principe du séjour en Lozère est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

**SEJOUR MONTAGNE (ski)** :

Madame Bernon fait procéder au vote pour le séjour en montagne. Le principe du séjour en montagne est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	2	0

## VOYAGE A PARIS :

Madame Bernon fait procéder au vote pour le voyage à Paris. Le principe du voyage à Paris est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

ECHANGE EN SUEDE: 15 participants prévus sur une classe.

Madame Bernon fait procéder au vote pour l'échange en Suède. Le principe de l'échange en Suède est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	8	7	0

SEJOUR LINGUISTIQUE AU COLORADO (Denver) : élèves du club anglais

Madame Bernon fait procéder au vote pour le séjour linguistique au Colorado. Le principe du séjour linguistique au Colorado est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	9	5	1

MINI-SEJOUR A BOMBANNES : bilan globalement positif pour les élèves et les professeurs, cette année.

Madame Bernon fait procéder au vote pour le mini-séjour révision à Bombannes. Le principe du mini-séjour à Bombannes est adopté par.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

## 1.4 CONCESSIONS DES LOGEMENTS

Madame Dupiol rappelle que l'on vote pour chaque logement, selon une fonction, pas une personne.

LOGEMENT 2 : attribué par NAS (Nécessité Absolue de Service) à l'agent de maintenance du collège.

Madame Bernon fait procéder au vote. Le logement 2 est attribué à l'agent de maintenance par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

LOGEMENT 3 : attribué par NAS (Nécessité Absolue de Service) au chef d'établissement du collège.

Madame Bernon fait procéder au vote. Le logement 3 est attribué au chef d'établissement par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Madame Bonnissou s'en va, le nombre de votant repasse à 14.

LOGEMENT 4 : attribué par NAS (Nécessité Absolue de Service) au Principal adjoint du collège.

Madame Bernon fait procéder au vote. Le logement 4 est attribué au Principal adjoint par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

LOGEMENT 1 : sur proposition du chef d'établissement et pour l'année scolaire 2018/2019, avec l'accord du département de la Gironde, une convention d'occupation précaire est attribuée à Madame Allard (AED au collège), pour un loyer mensuel de 400€ + 60€ (sous réserve de l'acceptation par le Dasen de la demande de dérogation à l'obligation de loger de la gestionnaire du collège).

Madame Bernon fait procéder au vote. Le logement 1 est attribué à Madame Allard par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

## 1.5 DONS

A/ Don du FSE qui verse 370€ pour les frais de transport du projet « 70 minutes avec Rossini » (régularisation).

Madame Bernon fait procéder au vote du don du FSE pour le projet « 70 minutes avec Rossini » :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

B/ Don pour le voyage à Denver de 4769,15€ (ce don transite par le FSE). Cela servira à financer en partie l'accompagnement.

Madame Bernon fait procéder au vote du don du FSE pour le voyage à Denver :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
---------	------	--------	------------

14	13	0	1
----	----	---	---

C/ Don pour le voyage à Denver : don de la municipalité de BRACH de 100€.

Madame Bernon fait procéder au vote du don de la municipalité de Brach pour le voyage à Denver:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	13	0	1

D/ Don pour le voyage à Denver : don de la municipalité de SAINTE-HELENE de 1 000€.

Madame Bernon fait procéder au vote du don de la municipalité de Ste-Hélène pour le voyage à Denver:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	11	0	3

E/ Le don de la PEEP de 600€ pour madame Renaud sera traité lors du prochain CA.

F/ Don de l'APE33 de 300€ (recette du bal de décembre 2017) : chèque donné au FSE, la régie du collège étant fermée. Souhait de madame Boisseau : que ce don soit en priorité utilisé pour le Projet égalité Filles/Garçons ou à défaut pour le projet BIA.

Madame Bernon fait procéder au vote du don de l'APE33. Celui-ci est adopté par:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	13	0	1

Madame Bürk précise que l'ACPE soutiendra le projet BIA, pour un montant encore non défini.

G/ Don pour l'APE33 de livres d'une valeur de 101€ pour le CDI.

Madame Bernon fait procéder au vote du don de l'APE33:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

## 1. 6 CONTRATS AED/AVS-AESH

Madame Bernon explique que nous avons 4,5 postes d'AED à la rentrée (1/2 poste en plus).

Elle fait procéder aux différents votes concernant les quotités de contrat.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le seul poste d'AED à 100%. Le poste d'AED à 100% est validé par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	13	0	1

Madame Bernon fait procéder au vote concernant 4 postes d'AED à 75%. Les quatre postes d'AED à 75% sont validés par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	13	0	1

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le seul poste d'AED à 50%. Le poste d'AED à 50% est validé par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	12	0	2

Madame Bernon fait procéder au vote concernant 2 postes d'AVS-AESH à 50%. Les deux postes d'AVS-AESH à 50% sont validés par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

## 1.7 TARIFS PERTES ET DEGRADATIONS

Madame Dupiol signale le principal ajout, la carte d'accès à la restauration. Le carnet de correspondance est facturé 2€ de plus que le précédent car il est bien plus solide et bénéficie d'une couverture.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant les tarifs pertes et dégradations. Les tarifs sont adoptés par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	12	0	2

Madame Bernon clôt le CA à 18h30.

Le secrétaire	Le secrétaire	La Présidente
A. DULON	MH. BOISSEAU	P. BERNON